



FLAXWEILER

## ATTESTATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

En date du **08 septembre 2021** le bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous définie conformément aux dispositions du règlement sur les bâtisses du 21 avril 1981 tel qu'il a été modifié par la suite.

**Numéro de l'autorisation de bâtir: 14/21**

**Genre de la construction: Changement d'affectation d'une partie (grange) du bâtiment en maison habitable et la transformation du bâtiment**

**Localisation de la construction: 4, rue Schuddesch L-5424 GOSTINGEN**

**N° cadastral de la parcelle: 17/4722**

**Nom et adresse du maître d'ouvrage:  
M. Laurent GONDERINGER  
4, rue Schuddesch  
L-5424 GOSTINGEN**

Les conditions d'autorisation peuvent être consultées dans les bureaux du service technique communal pendant les heures d'ouverture pour autant qu'elles portent sur l'implantation et les dimensions de la construction.

Il est porté à la connaissance de toute personne à toutes fins utiles, qu'elle dispose d'un délai de trois mois, sous peine de forclusion, à partir de la publication de la présente, pour introduire, par le ministère d'un avocat à la Cour, un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre cette autorisation.

Flaxweiler, le 08/09/2021

Le Bourgmestre,



**A afficher visiblement au chantier**

(Cette attestation doit être affichée au chantier jusqu'à clôture des travaux)